

Stage de perfectionnement linguistique et culturel au PORTUGAL

Catégories concernées : les professeurs de portugais de toutes catégories titulaires, qui enseignent dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Et sous certaines conditions, les personnels vacataires et contractuels (académies des Départements d'Outre-Mer)

Prise en charge : les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale. Les frais de transport domicile en France/lieu de stage sont à la charge des participants, qui organisent **eux-mêmes** leur voyage.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.

Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

Nombre de participants : 10

Dates du stage : Seront précisées ultérieurement

Lieu du stage : A définir

Contenu :

Le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites de la ville du lieu de stage et dans les environs (monuments, musées, maison d'édition).

Il vise à un enrichissement :

- linguistique : étude théorique et pratique de la langue portugaise contemporaine à partir de documents oraux et écrits variés ;
- littéraire : panorama de la littérature contemporaine ; explication de textes significatifs (prose ou poésie) et rencontre avec des écrivains ;
- artistique et culturel : étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (évolutions sociales au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, le Portugal et l'Europe, la vie économique, la presse, etc.) ; connaissance de l'art contemporain et histoire de l'Art ; concerts, cinéma.

Il conduit également à une recherche documentaire par la voie informatique, à une recherche de matériel didactique et à une réflexion pédagogique.

Date limite des inscriptions en ligne : 12 janvier 2024

Modalités de transmission des dossiers (par la voie hiérarchique) :

Le candidat transmettra son dossier au chef d'établissement qui le fera suivre à l'IA/IPR qui lui-même le transmettra à la DAREIC pour **le 31 janvier 2024** au plus tard.